

DURÉE

21 heures (3 jours).

DATE

Du 21 octobre 2008 au 23 octobre 2008.

LIEU

Maison Départementale du Sport
1 avenue de Châteaudun
BP 50050
41913 BLOIS Cedex 9



COUT

180€ : Personnes ne disposant pas de prise en charge financière.

400€ : Personnes prises en charge financièrement, travailleur indépendant, entreprise, salarié ou demandeur d'emploi pouvant bénéficier d'une prise en charge.

Restauration : 10 € par repas complet du midi. Repas mercredi + jeudi = 20 euros.

Hébergement à la charge des stagiaires.

N.B : Le CDH 41 se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits à la session.

INSCRIPTION / CONTACT :

Laurent TASSIN

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

02.54.42.95.62

cdh41@hotmail.fr



**VOUS ETES BEES OU BF ET VOUS SOUHAITEZ
ACQUERIR DES CONNAISSANCES SUR L'HANDISPORT ?**

Le Comité Départemental Handisport de Loir-et-Cher vous propose le :

Certificat de Qualification

Handisport

Module A



**Le Comité Départemental Handisport
de Loir-et-Cher (CDH 41) propose
le module A de la formation au CQH.**

PUBLIC

Le certificat de qualification handisport (CQH) est une formation complémentaire proposée aux cadres du « mouvement sportif valide »⁽¹⁾ désirant s'ouvrir dans leur pratique aux personnes déficientes motrices et sensorielles.

⁽¹⁾ BEES, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} degré ou diplôme fédéral unidisciplinaire au moins équivalent en terme de prérogatives d'encadrement et d'enseignement.

Le CQH représente un gage de compétence et donc de qualité de l'encadrement pour le public handicapé.

DÉROULEMENT

Le CQH est composé de deux modules.

- o **Module A** : théorique, il permet d'aborder les différents handicaps sous un angle médical, d'acquérir des connaissances relatives à l'environnement des personnes ayant un handicap moteur ou visuel et d'aborder le mouvement handisport.
- o **Module B** : pratique et pédagogique dans la spécialité sportive du candidat, il permet de développer les compétences spécifiques relatives aux publics concernés, au matériel adapté et aux conséquences inhérentes du handicap sur la pratique sportive.

A noter : le module A n'ouvre à aucune prérogative supplémentaire, il permet simplement l'accès au module B. C'est la validation du module A et B qui permet la délivrance du Certificat de Qualification Handisport.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances relatives au milieu environnant des personnes ayant une déficience motrice ou visuelle, au mouvement handisport et aux définitions des différentes pathologies rencontrées à la FFH et à leurs conséquences sur le plan sportif.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

Du 21 au 23 octobre 2008

Mardi 21	Thème
14h00 à 17h30	Accueil et rappel des objectifs et programme de la formation. Définitions du handicap (physiologique, sociale, sportive). Echanges.
18h00 à 20h00	Sensibilisation - pratique basket fauteuil.
Mercredi 22	Thème
9h00 à 12h30	Itinéraire du pratiquant. Freins et facteurs de développement à la pratique. Cadre législatif. Mouvement fédéral handisport (vidéo, fonctionnement et public).
14h00 à 18h30	Aspects physio neurologiques. Evolution de la société sur la notion de handicap : accessibilité et aménagement de l'environnement, transports, notion d'intégration.
Jeudi 23	Thème
9h00 à 12h30	Les différentes pathologies, complications, contre-indications, précautions. Echanges.
14h00 à 18h30	Aspects psychologiques de la personne handicapée : bienfaits de la pratique physique ou sportive, le rôle de l'éducateur, le projet individuel, vidéos. La création d'une section handisport dans un club valide Les partenaires : FFH, CNDS, CREPS, DDJS... Bilan de la formation et questions diverses.

